



## ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Justificatif de parution sur lyoncapitale.fr

Téléchargé le 27 / 06 / 2026 à 11:24

Date de publication : jeudi 8 mai 2025 à 03:21

Type : Constitution SASU

Localisation : 69 - Rhône

Support de parution : LyonCapitale.fr

Par ASSP en date du 07/05/2025, il a été constitué une SASU dénommée :

### PAGAJOB

**Siège social** : 43 route de la Tour de Salvagny 69570 DARDILLY **Capital** : 1000 €

**Objet social** : Plateforme en ligne de mise en relation entre étudiants et entreprises

**Président** : M Dahmani Allan demeurant 43 route de la tour de salvagny 69570 DARDILLY élu pour une durée illimitée

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Article - Admission aux assemblées :

L'associé unique est réputé avoir exercé les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés. En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient. Les associés peuvent participer aux décisions collectives par tout moyen, y compris électronique, selon les modalités prévues par les statuts.

Article - Droit de vote :

Chaque action donne droit à une voix. Les droits de vote sont proportionnels au nombre d'actions détenues par chaque associé. Les décisions collectives sont prises selon les règles de majorité prévues par les statuts ou, à défaut, par la loi. **Clauses d'agrément** : Article — Agrément des cessions d'actions

Tant que la Société ne comporte qu'un seul associé, les cessions d'actions par l'associé unique sont librement réalisables.

Ces cessions devront toutefois être

constatées par écrit et faire l'objet d'une inscription sur le registre des mouvements de titres de la Société, conformément aux dispositions légales.

En cas d'ouverture du capital social à de nouveaux associés, toute cession d'actions à un tiers, y compris au profit d'un conjoint, ascendant ou descendant, sera soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant dans les conditions prévues aux statuts.

L'agrément sera donné par décision collective des associés représentant plus de la moitié du capital social, sauf clause contraire insérée dans les statuts au moment de cette évolution. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LYON. .

Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante :

<https://annonces-legales.lyoncapitale.fr/annonce/e03ca0e7-78c3-46fb-884c-022004c954e9-form-instance>

S.A.S. au capital de 1 000 000 € - 489 069 856 RCS Nanterre  
Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex